

Charte de l'association

« Bien vivre dans le Perche »

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30/04/2022

P résentation :

En avril 2021, l'association Bien vivre dans le Perche a été créée par des voisins de Saint-Mard-de-Réno pour agir face aux constats suivants :

- **la multiplication de projets d'usines de méthanisation** dans des territoires ruraux, au sein du Parc Naturel Régional du Perche, reconnu pour la beauté de ses paysages et de son patrimoine bâti;
- **les dégradations de la nature** : la pollution des cours d'eau et la disparition progressive des haies par l'arrachage ou par des coupes anarchiques parfois non autorisées ;
- **les manquements des pouvoirs publics** vis-à-vis de la protection de la nature ;
- **l'absence d'information et de consultation des citoyens** en relation à des projets pouvant impacter de manière durable et irréversible leur territoire et leurs vies.

M ission :

L'association Bien vivre dans le Perche a pour vocation la protection de la nature et du cadre de vie ainsi qu'à une gestion économe et transparente des deniers publics en relation à tous les projets pouvant avoir un impact sur l'environnement et les êtres vivants. En partenariat avec d'autres associations ou autres organisations de la société civile, elle agit pour protéger les biens communs qui sont l'eau, l'air, les sols et les paysages ainsi que la biodiversité et la qualité de vie des habitants du Perche Ornaïs.

O bjectifs :

- Défendre un environnement sain et sûr pour les habitants de la communauté de communes de Mortagne-au-Perche et protéger la biodiversité.
- Préserver les paysages percherons qui font l'attractivité touristique du Parc Naturel Régional du Perche et qui nourrissent nombre de secteurs économiques de notre territoire.

- Veiller à une gestion économe et transparente des deniers publics, en lien avec l'intérêt commun.
- Obtenir de la part des autorités que l'information et la consultation des populations concernées par des projets pouvant impacter l'environnement, leur cadre de vie ou leur santé soit un préalable à leur autorisation.
- Promouvoir une agriculture paysanne et locale, axée sur la production d'aliments sains et accessibles à tous, respectueuse du bien-être des animaux, et rémunératrice pour les agriculteurs.
- Participer au dialogue citoyen et à l'action commune avec d'autres associations, mouvements et organisations de la société civile qui agissent pour la protection de la nature et le bien vivre dans notre territoire.

Valeurs partagées :

Bien vivre dans le Perche est une association à but non-lucratif, indépendante vis-à-vis de l'Etat et des collectivités territoriales.

Elle œuvre pour l'intérêt général et, dans ce but, l'association agit dans la coopération et l'échange avec les autres organisations de la société civile.

Ses actions cherchent à promouvoir le respect de la nature, des paysages et de tous les êtres vivants, ainsi que le droit à vivre dans un environnement sain.

Elle apporte son soutien solidaire aux personnes, associations, collectifs ou mouvements qui agissent dans le même but, dans la mesure de ses moyens et tout en respectant leur identité, leurs choix et leur autonomie.

Elle agit pour que les droits des citoyens à l'information et à la participation en matière environnementale et à la contestation de projets pouvant porter atteinte à la nature ou à leur cadre de vie soient respectés.

Bien vivre dans le Perche respecte toutes les personnes, qu'elles fassent ou non partie de l'association, qu'elles partagent ou non ses positions.

L'association n'a pas d'appartenance ni religieuse ni partisane. Elle n'est soutenue par aucun groupe religieux ni parti politique et n'en soutient aucun.

Le fonctionnement de l'association est transparent à l'égard de ses membres et des autorités. Tout membre de l'association a le droit d'être informé des décisions prises par l'association ainsi que des raisons qui ont sous-tendu chaque décision.

L'association coopère avec les autorités et leur fournit tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de leur mission, dans le cadre des lois en vigueur.